

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX

Commune d'ALBIAS

Séance du 05 juillet 2022

Le cinq juillet deux mille vingt-deux à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme MAGNANI Véronique, Maire.

Présents : 15

Votants : 17

Excusés : 3

Procurations : 2

Présents : Mmes/MM. Véronique MAGNANI (Maire), Alain BARBON, Thierry KAUFFER, Pierre LIACHENKO, Pierre LOBBE, Michel MONESMA, Naïma MOUMOU, Jeannette PEDRON, Olivier RENAUDEAU, Ghislaine RODRIGUEZ, Marie-Christine RONCHINI, Martine SICARD, Hélène SIMOUN, Céline VALETON, Thierry VEYRES.

Absent(es)/Excusé(es) : Mmes Julie CARCUAC, Amandine DORIZON, Chantal GARCIA

Pouvoirs : M. Frédéric SEVOZ donne pouvoir à Mme Jeannette PEDRON

M. Eric LONGUEVILLE donne pouvoir à M. Pierre LOBBE

Secrétaire de séance : Céline VALETON

Début de la séance : 20 heures 35

Madame le Maire accueille les conseillers et donne lecture des procurations et propose de supprimer les deux points ci-dessous à l'ordre du jour :

Travaux/Aménagement du territoire

- a) APD et choix des entreprises réhabilitation de la voirie communale
- b) Convention entretien du rond-point de la Clare avec le Conseil départemental

Elle soumet la proposition à l'assemblée délibérante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 10 mai 2022

Madame le Maire soumet le procès-verbal à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Madame le Maire propose de traiter l'ordre du jour comme ci-dessous et le soumet à l'approbation des conseillers municipaux qui approuvent la proposition à l'unanimité.

Travaux/Aménagement du territoire

Choix du maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la cantine

Madame le Maire présente le rapport d'analyse des offres :

CANDIDATS	Montant de l'offre à l'ouverture des plis € HT
Caroline Suavet, architecte 69 quai Adolphe Poul 82000 Montauban	76 000,00 €
MGS Architectes 93 faubourg Lacapelle 82000 MONTAUBAN	64 000,00 €
Sara Gaillochet, Architecte DPLG 71 AVENUE CRAMPeL 31400 Toulouse	80 000,00 €

L'offre comporte l'ensemble des pièces exigées au règlement de consultation, elle est régulière.

ANALYSE DE L'OFFRE

Analyse financière de l'offre :

Note du critère prix :

CANDIDAT	Montant des offres (Éventuellement rectifiées)	Note du critère /... (Prix le plus bas/prix du candidat) x ... avant pondération
Caroline SUAVET architecte	76 000,00 €	3,36
MGS Architectes	64 000,00 €	4
Sara Gaillochet, Architecte	80 000,00 €	3,2

Analyse technique de l'offre :

SOUS CRITERES	CANDIDAT CAROLINE SUAVET
Sous-critère n°1 / 5 points	Composition d'équipe et Moyens associés.
Note technique	2,5
Sous-critère n°2 / 5 points	Le planning prévisionnel proposé dans les respects des dates butoirs imposées dans le programme
Note technique	2,05
Note du critère /10 <i>(Note du candidat / note la plus haute) x 10</i>	6

SOUS CRITERES	CANDIDAT MGS
Sous-critère n°1 / 5 points	Composition d'équipe et Moyens associés.
Note technique	2,5

Sous-critère n°2 / 5 points	Le planning prévisionnel proposé dans les respects des dates butoirs imposées dans le programme
Note technique	2,5
Note du critère /10 <i>(Note du candidat / note la plus haute) x 10</i>	10

SOUS CRITERES	CANDIDAT Sara GAILLOCHET
Sous-critère n°1 / 5 points	Composition d'équipe et Moyens associés.
Note technique	2,5
Sous-critère n°2 / 5 points	Le planning prévisionnel proposé dans les respects des dates butoirs imposées dans le programme
Note technique	1,74
Note du critère /10 <i>(Note du candidat / note la plus haute) x 10</i>	7,24

NEGOCIATIONS

Aucune négociation n'a été lancée du fait que l'offre correspond parfaitement aux besoins exprimés et est économiquement intéressante.

CLASSEMENT DE L'OFFRE

CANDIDATS	Valeur technique des offres	Note pondérée	Forfait provisoire d'honoraires	Note pondérée	Note finale	Classement
CAROLINE SUAVET ARCHITECTE	6	3,6	76 000,00	3,36		2
MGS Architectes	10	6	64 000,00	4	10	1
Sara Gaillochet Architecte	7,24	4.34	80 000,00	3,2	6,2	3

Achat équipements cantine :

CANDIDATS	Montant de l'offre à l'ouverture des plis € HT
ALBAREIL Parc d'activité Cahors Sud 46230 FONTANES	38 910,94 €

CS PRO 146 IMPASSE Beau DE ROCHAS 82000 MONTAUBAN	40 995,74 €
CARCUAC Éric 443 route de Cos 82350 ALBIAS	38 690,77 €

Les offres sont régulières et comportent l'ensemble des pièces exigées au règlement de consultation.

ANALYSE DES OFFRES

Analyse financière des offres :

Note du critère prix :

CANDIDAT	Montant des offres (Éventuellement rectifiées)	Note du critère /... (prix le plus bas/prix du candidat) x ... avant pondération
ALBAREIL	38 910,94 €	4.98
CS PRO	40 995,74 €	4.73
CARCUAC	38 690,77 €	5.00

Analyse technique des offres :

Vérification des erreurs arithmétiques, quantités et prix unitaires : RAS

Note du critère prix :

CANDIDAT	Durée de garantie /3 points	Prix du déplacement /2 points	Tarif horaire / 2 points	Délais de dépannage / 3 point	Note du critère /... (prix le plus bas/prix du candidat) x ... avant pondération
ALBAREIL	3	1	1,8	3	4,4
CS PRO	3	1	2	3	4,5
CARCUAC	3	2	1,8	3	4,9

Récapitulatif des critères :

CANDIDAT	Note critère de prix	Notre critère technique	Note finale / 10
ALBAREIL	4.98	4,4	9,38
CS PRO	4.73	4,5	9,23
CARCUAC	5.00	4,9	9,9

NEGOCIATIONS

Aucune négociation n'a été lancée du fait que les offres correspondent parfaitement aux besoins exprimés et sont économiquement intéressantes.

M. KAUFFER : quid respect des délais, les pénalités ont-elles été prévues

M. MONESMA : quid tarif, il peut y avoir de changement

M. RENAUDEAU : quid friteuse,

Réponse sauteuse est multifonctions

M. KAUFFER : quid prix des pièces détachées

Réponse : non prévu au marché

Madame le Maire propose de retenir le cabinet MGS pour la maîtrise d'œuvre et l'entreprise CARCUAC pour les équipements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les propositions de Madame le Maire.

Occupation du domaine public

Madame le Maire propose de prendre une délibération pour aider à la rénovation énergétique des bâtiments, notamment par l'extérieur, selon les critères ci-dessous :

- Dimension maximum 21 cm

- durée maximale : 20 ans

- coût :

M. LIACHENKO, a réalisé le même projet, il a été proposé une servitude avec le voisin.

Madame le Maire propose qu'une réflexion soit lancée pour transformer la rue en sens unique.

M. BARBON propose de faire les démarches de sens unique et de travaux d'isolation en même temps.

Madame le Maire explique attendre des gendarmes un plan de circulation pour toute la commune et la rue du boulo-drome sera concernée.

M. RENAUDEAU souhaite savoir si des couleurs sont imposées.

Après ce débat, Madame le Maire soumet la proposition au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition

1. **Finances**

a) Décision modificative n°1

Madame le Maire soumet les comptes ci-dessous à l'assemblée délibérante :

Section fonctionnement		Section investissement	
022	- 4 500	020	+ 4 500
023	+4 500	021	+4 500

Article	Montant	Chapitre	Montant
10226	4 500	020	-4 500

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative.

b) Transports scolaires

Madame le Maire passe la parole à Mme SICARD qui explique le fonctionnement des prestations de transports scolaires et précise qu'à l'instar de l'année scolaire 2021/2022, le service reste gratuit selon les modalités fixées par la région. Madame le Maire propose une prise en charge de la commune à hauteur de 50%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition

Participation communale au FSL 82 (fonds de soutien au logement)

Madame le Maire donne lecture du courrier de demande de Monsieur le Président.

Mme RODRIGUEZ souhaite savoir si la Communauté de communes Quercy-Vert-Aveyron verse une participation.

Madame conclut qu'il faut plus d'investigations et propose de reporter le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition.

Création d'une indemnité mission pour les conseillers municipaux

Madame le Maire propose la mise en place d'une indemnité au profit des conseillers municipaux sur des missions spécifiques. Elle propose un montant de maximum 500 €.

M. KAUFFER souhaite connaître les critères d'attribution et souligne la nécessité d'être transparent.

M. RENAUDEAU propose d'augmenter les indemnités des autres élus.

Mmes RONCHINI et SIMOUN disent leur gêne à mettre en œuvre cette indemnité de missions.

Madame le Maire loue l'honnêteté du conseil municipal et rassure en précisant que cette indemnité ne sera peut-être pas mise en œuvre certaines années et soumet la proposition au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Abstentions : 2
 - Pour : 15
- Approuve la proposition

Clôture du budget annexe bar café restaurant au 31 décembre 2022

Madame le Maire informe que le budget annexe bar café restaurant sera clôturé au 31 décembre 2022 avec l'approbation des conseillers. Elle soumet le projet au vote des conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition.

Administration générale

Convention pour le forfait communal en faveur de l'école St Pie X

M. RENAUDEAU souhaite connaître le nombre d'enfants hors commune qui pourraient bénéficier de la participation communale.

Madame le Maire propose de reporter le vote du dossier afin de réaliser des investigations complémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition.

Emplois pour accroissement d'activités

Madame le Maire explique que pour des besoins ponctuels, il est opportun de recruter des jeunes qui pourraient réaliser certaines tâches, notamment en période d'accroissement d'activités. Elle soumet la proposition à l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition.

Mise à jour du tableau des conseillers municipaux et des commissions municipales

Madame le Maire rappelle qu'elle fait suite à la démission d'une conseillère municipale et soumet la liste ci-dessous à l'approbation du conseil municipal.

1. Véronique MAGNANI, Maire
2. Michel MONESMA, 1^{er} Adjoint
3. Jeannette PEDRON, 2^{ème} Adjointe
4. Alain BARBON, 3^{ème} Adjoint
5. Céline VALETON, 4^{ème} Adjointe
6. Pierre LOBBE, 5^{ème} Adjoint
7. Eric LONGUEVILLE, Conseiller municipal délégué
8. Ghislaine RODRIGUEZ, Conseillère municipale
9. Martine SICARD, Conseillère municipale
10. Frédéric SEVOZ, Conseiller municipal
11. Hélène SIMOUN, Conseillère municipale
12. Chantal GARCIA, Conseillère municipale
13. Julie CARCUAC, Conseillère municipale
14. Thierry KAUFFER, Conseiller municipal
15. Pierre LIACHENKO, Conseiller municipal
16. Naïma MOUMOU, Conseillère municipale
17. Olivier RENAUDEAU, Conseiller municipal
18. Marie-Christine RONCHINI, Conseillère municipale
19. Thierry VEYRES, Conseiller municipal
20. Amandine DORIZON, Conseillère municipale

Finances	Travaux	Urbanisme	Tissu économique	Communication
Vice-Présidente : VALETON Céline	Vice-Président : BARBON Alain	Vice-Président : LOBBE Pierre	Vice-Président : LONGUEVILLE Éric	Vice-Présidente : PEDRON Jeannette
Barbon Alain	Kauffer Thierry	Barbon Alain	Renaudeau Olivier	Dorizon Amandine
Kauffer Thierry	Lobbé Pierre	Carcuac Julie	Rodriguez Ghislaine	Kauffer Thierry
Lobbé Pierre	Longueville Eric	Kauffer Thierry	Ronchini Marie Christine	Liachenko Pierre
Longueville Eric	Monesma Michel	Longueville Eric	Simoun Hélène	Renaudeau Olivier
Monesma Michel	Pédron Jeannette	Monesma Michel	Valeton Céline	Rodriguez Ghislaine
Pédron Jeannette	Renaudeau Olivier	Pédron Jeannette		Valeton Céline
Sicard Martine	Sevoz Frédéric	Renaudeau Olivier		
	Sicard Martine	Simoun Hélène		
	Simoun Hélène	Valeton Céline		
	Veyres Thierry	Veyres Thierry		
Enfance Jeunesse/Cantine	Animation	Environnement	Réglementation	Sécurité Santé
Vice-Présidente : SICARD Martine	Vice-Présidente : DORIZON Amandine	Vice-Président : RENAUDEAU Olivier	Vice-Président : MONESMA Michel	Vice-Présidente : Hélène SIMOUN
Dorizon Amandine	Barbon Alain	Barbon Alain	Barbon Alain	Lobbé Pierre

Garcia Chantal	Garcia Chantal	Carcuac Julie	Carcuac Julie	Ronchini Marie Christine
Liachenko Pierre	Liachenko Pierre	Dorizon Amandine	Kauffer Thierry	Sevoz Frédéric
Monesma Michel	Longueville Eric	Garcia Chantal	Lobbé Pierre	Garcia Chantal
Moumou Naïma	Moumou Naïma	Liachenko Pierre	Sicard Martine	Barbon Alain
Valeton Céline	Sevoz Frédéric	Longueville Eric	Valeton Céline	
Pédron Jeannette	Sicard Martine	Monesma Michel		
	Veyres Thierry	Rodriguez Ghislaine		
		Ronchini Marie Christine		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les listes et commissions.

Convention Ministère de la justice

Madame le Maire donne lecture de la convention. Elle propose sa mise en œuvre dans la commune et la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Abstentions : 4
- Contre : 6
- Pour : 7

Approuve la proposition

2. **Agenda**

3. **Questions diverses/Informations**

M. LIACHENKO présente le projet « Assos en fête »

Mme SIMOUN présente le projet Salon du bien-être et informe de la rencontre avec l'organisatrice du ce type de salon à CAUSSADE

13 juillet : festivités de la fête nationale

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL : 22h46